

EXTRAIT DE DELIBERATION N°6

CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 2 JUILLET 2026

- Nombre de membres en exercice : 23
- Nombre de membres présents : 15
- Nombre de membres représentés : 2
- Quorum : 12

APPROBATION DU RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CA DU 12 MARS 2026

Le conseil d'administration approuve le relevé des délibérations du 12 mars 2026 (Cf. annexe jointe).

🗳 VOTE :

- **Votants** : 17
- **Non-participations au vote** : 0
- **Abstentions** : 0
- **Suffrages exprimés** : 17
 - **Pour** : 17
 - **Contre** : 0

Fait à Besançon, le 02 juillet 2026

**Pour le directeur et par délégation
le directeur général des services
de SUPMICROTECH**




David MAUPIN

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SUPMICROTECH

Séance du jeudi 12 mars 2026 – 13 h 30

• **Membres présents, excusés ou représentés :**

Cf. : liste d'émargement ci-après.

Remarques : les interventions des membres du CA en visio sont difficilement audibles.

Le Président du CA ouvre la séance et s'excuse à nouveau de son absence à la précédente séance. Il remercie Damien Tournier, Vice-Président du CA, d'avoir assuré la présidence de la séance.

Le Directeur mentionne la présence Madame Sublet, commissaire aux comptes à cette séance, ainsi que celles de deux invités, Madame Guicheret-Retel, chargée de mission développement durable, et Émeline Beluche, responsable Patrimoine de l'École.

Le Directeur fait état des procurations : Claire Coppi-Popovici donne procuration à Fanny Chauvin, Emma Guezi donne procuration à Bastien Stefanello, Zeina Al Masry donne procuration à Nouredine Zerhouni, Philippe Abbé donne procuration à Gérard Michel, Prescillia Lombard donne procuration à Martin Plaut.

Le quorum est atteint.

➤ **APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CA DU 18 DÉCEMBRE 2025**

En l'absence de remarques, le Président du CA soumet le relevé de délibérations du CA du 18 décembre 2025.

Les membres du CA approuvent le procès-verbal des délibérations du CA du 18 décembre 2025 (0 vote contre, 1 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 17)

AFFAIRES FINANCIÈRES

➤ **ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2025**

La note ordonnateur, les tableaux budgétaires et l'annexe aux comptes ont été joints aux documents préparatoires.

L'exercice 2025 présente 20 703 183 € d'autorisations d'engagement et 18 670 367 € de crédits de paiement. Les taux d'exécution sont de 92 % en AE par rapport au BI et de 91 % en CP. Par rapport au BR de fin décembre, les taux d'exécution sont de 96 % en AE et de 96 % en CP. L'Agent comptable indique une amélioration des taux d'exécution au regard des dernières années (point de vigilance mentionné en CA). Les budgets sont donc mieux exécutés et plus sincères. Des progrès sont encore à faire en matière de fonctionnement.

Les chiffres sont en augmentation par rapport à 2024 en termes d'investissement. Cela s'explique par le lancement des marchés publics en liens avec le CPER d'extension et de réaménagement des locaux.

En termes de fonctionnement, une baisse est observée s'expliquant par le marché pluriannuel de nettoyage de l'École en 2024.

Concernant les autorisations d'engagement par missions, la répartition des ressources financières est présentée. La structure est sensiblement la même que les années précédentes.

L'Agent comptable poursuit avec les dépenses budgétaires par secteurs d'activités (hors masse salariale). Le périmètre patrimoine représente une part importante des moyens consommés (CPER extension et rénovation des bâtiments). L'Agent comptable invite les membres du CA à consulter la note ordonnateur pour plus de détails.

En termes de crédits de personnels, l'Agent comptable mentionne que la masse salariale représente une part importante des moyens alloués. Par rapport au BI, le taux d'exécution est de plus de 95 %, ce qui est relativement bon. Pour le plafond 1, le taux d'exécution est de 96 %. Il est attendu des taux de l'ordre de 99 %. Cela s'explique par certaines incertitudes dans les constructions budgétaires initiales. Cependant, une augmentation de 3,45 % est observée par rapport à 2024, notamment en raison de l'augmentation du CAS pensions qui a été compensée. Concernant le plafond 2 qui concerne essentiellement la recherche, le nombre de contrats a augmenté ce qui a permis de faire du recrutement. Le taux d'exécution a augmenté.

L'Agent comptable poursuit avec la masse salariale en termes "d'emplois en équivalent temps travaillé". Le plafond de l'École est de 133 ETPT. Une baisse est observée sur le plafond 1 qui correspond à la stratégie adoptée par l'Établissement (temporisation des postes d'enseignants-chercheurs en 2024). 64 % des effectifs sont affectés sur les missions formation et recherche et valorisation. La ventilation par cœur de métier est affichée (la répartition entre les enseignants et le personnel BIATSS est relativement stable).

En matière de recettes, l'exercice se termine avec un peu plus de 17,1 M€ en encaissement, ce qui représente un taux d'exécution de 94 % par rapport au BI et de 96 % par rapport au BR.

L'École reste principalement dépendante de l'État avec 75 % des encaissements provenant de la SCSP. Les recettes propres représentent 13 %. Le Président du CA réitère son souhait que l'École fasse des efforts sur ses ressources propres, notamment par prudence vis-à-vis de la fragilité des ressources de l'État. Des éléments plus détaillés sont présentés dans la note ordonnateur.

Au terme de l'exercice 2025, sur le résultat, l'Établissement génère un déficit de 75 000 €. En prévision, l'École présentait un déficit de 1,2 M€. Des éléments de pilotage permettent de garantir la maîtrise de la trajectoire concernant le résultat. La capacité d'autofinancement est de 241 000 €. L'exercice 2025 se termine donc avec une certaine marge de manœuvre.

Sur le fonds de roulement, l'École termine l'exercice avec un niveau satisfaisant et solide (4 147 104 €). L'indicateur de soutenabilité est 93,21 jours.

Le niveau de trésorerie est d'un peu plus de 2,6 M€ (baisse par rapport à 2024). Le niveau est satisfaisant. L'indicateur de soutenabilité est de 59,35 jours. La situation est maîtrisée et sous contrôle.

Le rapport charges de personnel sur produits encaissables est de 74,6 % (en légère hausse).

L'Agent comptable conclut en indiquant que la situation financière de l'Établissement au terme de l'exercice 2025 est saine, stable, plutôt solide. L'École a la capacité d'enclencher des projets pour appuyer sa trajectoire.

La commissaire aux comptes fait la lecture du rapport sur les comptes annuels et présente la démarche effectuée.

La commissaire aux comptes mentionne que le patrimoine de l'Établissement reste un point clé de la construction de l'État financier.

Sur la partie immobilisation, une maîtrise élevée est constatée due à de réels efforts menés. La poursuite des procédures est conseillée.

Sur la partie mobilisation financière, un point d'attention est porté sur la participation de l'École à la SATT.

Concernant les contrats pluriannuels, un travail important a été effectué. Des outils de suivi de chaque projet ont été mis en place. L'étape suivante est de construire une vision synthétique de tous les projets en cours afin de pouvoir étayer les positions comptables globalisées en fin d'année.

Ce travail sera intégré à l'exercice 2026.

Sur la partie impôts et taxes, en fonction du développement des prestations, il est recommandé de faire faire un audit fiscal afin d'être assuré que les règles soient respectées notamment en matière de déductibilité de TVA. L'Agent comptable précise que ce point est prévu en 2027.

La certification est sans réserve. Un point de vigilance est précisé sur le changement d'effectifs au service comptable.

Le projet de délibération est le suivant :

"Article 1

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ✓ **136.72** ETPT dont **120.73** ETPT sous plafond d'emplois législatif et **15.99** ETPT hors plafond d'emplois législatif ;
- ✓ **20 703 183,28 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - **12 270 390,98 €** en personnel ;
 - **3 188 579,92 €** en fonctionnement et **0,00 €** en intervention ;
 - **5 244 212,38 €** en investissement.
- ✓ **18 670 367,47 €** de crédits de paiement dont :
 - **12 270 390,98 €** en personnel ;
 - **3 745 950,34 €** en fonctionnement et **0,00 €** en intervention ;
 - **2 654 026,15 €** en investissement.
- ✓ **17 188 835,21 €** de recettes ;
- ✓ **-1 481 532,26 €** de solde budgétaire.

Article 2

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- ✓ **-1 304 636,78 €** de variation de trésorerie ;
- ✓ **-75 498,59 €** de résultat patrimonial ;
- ✓ **241 654,19 €** de capacité d'autofinancement ;
- ✓ **70 058,07 €** de variation du fonds de roulement.

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **0,00 €** en report à nouveau et de **-75 498,59 €** en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération."

Le Président du CA soumet le projet de délibération au vote.

Les membres du CA approuvent le compte financier 2025 à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 18)

➤ **APUREMENT DES COMPTES DE REPORT À NOUVEAU**

L'Agent comptable mentionne qu'il est souhaité de transférer 183 000 € du compte 110 dans le fonds de roulement. Les éléments sont présentés dans les documents préparatoires.

Le Président du CA soumet l'apurement des comptes de report à nouveau au vote.

Les membres du CA approuvent l'apurement des comptes de report à nouveau à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 18)

➤ **SORTIE D'INVENTAIRE**

Des sorties sont effectuées pour mettre à jour les indicateurs et l'inventaire comptable et matériels. La liste des biens à sortir (destruction en majorité) a été jointe aux documents préparatoires, 15 biens pour un montant d'un peu plus de 119 000 €.

Le Président du CA soumet la sortie de l'inventaire des biens au vote.

Les membres du CA approuvent la sortie de l'inventaire des biens listés en annexe à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 18)

Le Président du CA revient sur sa remarque faite relativement aux ressources propres. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une priorité pour les établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Le modèle économique actuel arrive à bout de souffle. L'enjeu est de définir une stratégie de développement des ressources propres. Il suggère au conseil de proposer à l'Établissement d'établir une stratégie de développement des ressources propres d'ici septembre prochain.

Le Directeur indique qu'un COMP 100 % missions sera mis en place qui va directement lier la subvention pour charge de service public. Le dialogue à venir va donc permettre de réfléchir sur le développement des ressources de l'École. Il rappelle cependant que l'École est un établissement avec une mission de service public. Par ailleurs, il mentionne que le développement de ressources propres nécessite des ressources humaines. Il acte la demande du Président.

Le Vice-Président de l'EPE UMLP indique que la question du modèle économique est à l'étude.

➤ **RÉVISION DES TAUX DES FRAIS DE GESTION SUR LES CONTRATS (RECHERCHE & INDUSTRIELS)**

Le Directeur mentionne que le CA de l'EPE a fait passer cette révision des frais de gestion. Actuellement, l'École propose des taux de frais de gestion à 17 %. Il est proposé de les passer à 20 %.

Le VP de l'EPE indique que cette révision a été votée à l'unanimité et que les 3 % de différence seront destinés à la recherche.

Le Directeur précise que la convention de site avec le CNRS intégrera cette révision.

Le Président du CA soumet la révision des taux de frais de gestion sur les contrats au vote.

Les membres du CA approuvent l'application du taux de frais de gestion, de 20 %, sur les contrats à l'unanimité des votants (0 vote contre, 0 abstention).

(Nombre de membres présents : 13 ; Membres représentés : 5 ; Suffrages exprimés : 18)

AFFAIRES GÉNÉRALES

➤ **BILAN ÉNERGIE 2025 ET BILAN 2025 DU SCHÉMA DIRECTEUR DDRS**

Le Directeur rappelle le contexte. Le 12 décembre 2023, l'École a signé les accords de Grenoble concernant la transition écologique. Le 19 décembre 2024, le CA a acté le schéma directeur DDRS avec une trajectoire en termes d'action pour l'Établissement. Ce point traite d'un premier bilan de ce schéma directeur dans l'objectif d'avoir le label DDRS prochainement. En écho à une question posée en amont de la séance sur le classement des écoles, le Directeur précise que ce label est important.

La responsable du patrimoine rappelle que le schéma directeur avait été construit sur l'architecture du label DDRS qui s'articule autour de 5 axes. Pour chaque axe, des actions avaient été identifiées. Pour l'Axe "Stratégie et Gouvernance", 2 actions structuraient l'École pour suivre la thématique DDRS, à savoir la charte DDRS qui a été adoptée lors du CA de juillet 2025, ainsi qu'un enjeu de

communication interne. La thématique de Transition Socio-Écologique (TSE) est à renforcer dans les événements existants.

Pour l'axe "Enseignement et Formation", une action de formation du personnel avait été identifiée. 47 % des personnels ont suivi au moins un atelier de sensibilisation aux enjeux DDRS depuis 2022. La refonte de la maquette pédagogique est en cours qui intégrera les enjeux de la TSE avec des heures d'enseignement dédiées. Cet axe inclut, par ailleurs, le travail avec les partenaires et la valorisation des entreprises actives pour la TSE. Un questionnaire a été envoyé aux 10 entreprises partenaires de l'École. Seules 4 y ont répondu. La suite des actions est de valoriser les engagements RSE de nos partenaires, d'enrichir la réflexion sur la politique RSE des entreprises dans les rapports de stage, de recenser, à travers les stages, les entreprises intégrant des démarches RSE ambitieuses.

Sur l'axe "Recherche", 2 groupes de travail ont été constitués à FEMTO-ST, "Développement Durable" et "Sciences et techniques pour un développement soutenable". Le GT "Développement durable" a réalisé un bilan des émissions de gaz à effet de serre du laboratoire (les achats sont à l'origine de la majorité des émissions). Ce GT a également participé à l'organisation de la journée thématique sur la TSE dans l'enseignement et la recherche. L'autre GT travaille à constituer un axe de recherche transverse et interdisciplinaire, à cartographier des thématiques de recherche en lien avec le développement durable, ainsi qu'à l'élaboration d'un plan d'action d'animations scientifiques centré autour de séminaires.

Au niveau de l'axe "Gestion du campus et environnement", il s'appuie sur les accords de Grenoble et sur les circulaires de l'État pour la transformation écologique de l'État. Les principales actions sont de sensibiliser et soutenir les associations étudiantes, de réaliser un bilan carbone de SUPMICROTECH et de sensibiliser la communauté sur les mobilités douces, de déployer des bornes de recharge de véhicules électriques (à l'échelle du campus), de mener des réflexions sur la politique d'achats responsables, de développer l'offre végétarienne et de produits issus de l'agriculture biologique et/ou locaux dans l'alimentation, de travailler sur la mobilité internationale, de sensibiliser au numérique écoresponsable, de réduire et de valoriser les déchets.

Au niveau de l'axe "Politique sociale", les actions concernent l'égalité femmes/hommes, la QVCT et la prévention des risques, le soutien financier pour les étudiants.

Des discussions s'ensuivent.

La société Losange propose de faire bénéficier l'École de leur retour d'expérience sur le sujet.

Le Président du CA souligne son inquiétude sur la santé mentale des étudiants et demande si des actions sont en place ou prévues à ce sujet. Le Directeur répond que des actions spécifiques existent. Le Directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante précise qu'un dispositif est en place au sein de l'université auquel les étudiants ont accès.

La responsable du service patrimoine poursuit avec le bilan énergie 2025.

Au niveau de l'électricité, la consommation est sensiblement la même qu'en 2024. Pour le gaz, la consommation a augmenté de 11 % (augmentation du niveau de confort thermique, panne sur les vannes, lutte contre le radon). La consommation d'eau est relativement stable.

Il est rappelé que le décret tertiaire impose aux établissements des objectifs d'économie d'énergie par rapport à une année de référence entre 2010 et 2019. Pour SUPMICROTECH, l'année de référence est 2013. En 2025, la consommation d'énergie finale se situe à -39 % par rapport à 2013. L'École évolue donc dans la bonne direction.

Suite à une question posée sur le radon, il est précisé que les niveaux de radon sont bien en deçà des seuils de dangerosité. Il est simplement nécessaire de bien aérer les pièces concernées. Une communication précise doit être faite à ce sujet (la notoriété de l'École peut être impactée). Les personnels concernés seront avertis.

➤ **RETOUR SUR LA CTI**

La CTI n'a pas encore fait parvenir le rapport officiel. Le Directeur rappelle que le dossier de l'École est passé en session plénière de la CTI à la mi-janvier. Une seconde assemblée plénière devait étudier la validation du dossier à la mi-février. L'avis définitif est attendu courant mars. De manière officieuse, l'évaluation s'est globalement bien passée. Un débat a eu lieu concernant une insuffisance de la part de l'École sur l'exposition des élèves à la recherche. Un vrai effort est à effectuer sur ce sujet. La mise en place d'un module spécifique est à l'étude. Le Président du CA félicite les équipes de l'École pour le travail mené et les résultats concrets obtenus.

➤ **POLITIQUE DE SITE**

Le Directeur indique le travail des groupes de travail sur les services supports et soutiens qui apprennent à se connaître et à travailler ensemble. Des plans d'action sont en construction. La présentation des feuilles de route des Instituts aura lieu le vendredi 13 mars. Le travail se poursuit pour la construction de l'EPE.

La convention de coopération territoriale entre les 2 EPE (UBE et UMLP) sera présentée au prochain CA.

Le Directeur revient sur le Contrat d'Objectifs de Moyens et de Performances (COMP) 100 % missions. L'État indique qu'il n'y aura qu'un seul COMP pour tout l'EPE. Il a été décidé en directoire que chaque établissement travaillera sur son COMP et qu'une version commune sera établie à partir de ce travail.

Derrière le COMP se pose la question de la subvention pour charge de service public (sera-t-elle toujours fléchée ?). La DGESIP répond qu'il n'est pas envisagé de globaliser les subventions. D'autre part, le statut des établissements composantes au sein d'un grand établissement se pose également. La majorité des écoles autonomes qui sont dans un EPE tiennent à garder leur autonomie et leur personnalité morale et juridique. Un projet de loi est en cours à ce sujet. Il est souhaité que le Ministère assure la pérennité des statuts aux établissements. Le sujet sera à débattre prochainement.

➤ **CLASSEMENT DES ÉCOLES D'INGÉNIEURS**

Ce point a été ajouté suite à une demande d'Olivier Mustière, Président de l'association des Alumni, en amont de la séance.

Le responsable du Service d'Aide au Pilotage présente le contexte. Les étudiants nouvellement arrivés ont été questionnés sur la consultation des classements en vue de faire leur choix d'une école et sur l'impact de ces classements. Un peu plus de la moitié des étudiants mentionne que le classement d'une école a peu d'importance. Les classements sont consultés à titre d'information. Les sources principales des indicateurs utilisés dans les classements sont les données de la CTI et de la CDEFI. Il est précisé que les données CTI sont publiques et que celles de la CDEFI sont restreintes aux médias. Différentes méthodologies sont utilisées pour la présentation des données. Olivier Mustière invite notamment à se questionner sur la pertinence des indicateurs eu égard à la liberté de la presse. Le Directeur souligne le rôle des établissements à communiquer sur ce que représentent les classements dans le cadre de l'orientation des jeunes, et de les orienter vers la plateforme de la CDEFI donnant les clés pour une orientation vers les écoles en tenant compte du projet professionnel, du profil étudiant et d'autres critères. Le Directeur reprend les observations du Président de SUPMICROTECH Alumni et ouvre le débat sur la question d'ouvrir ou de fermer les données CDEFI aux médias. Le Président de SUPMICROTECH Alumni insiste sur la nécessité d'un travail à faire sur la définition de chacun des critères et de s'assurer que les données fournies pour y répondre soient correctement interprétées. Le Président du CA met en avant la problématique de l'interprétation des données. Selon lui, la seule solution est de fermer l'accès aux données. Le débat se poursuit.

Le Directeur invite le Vice-président du CA à une discussion ultérieure à ce sujet. Il mentionne que le travail sur les classements a déjà été fait en CA dans le passé, mais s'ouvre à nouvelle étude. Un groupe de travail, dans lequel les *alumni* seraient présents, est à mettre en place. Le Président souligne que certaines écoles se font aider par des organismes pour donner les meilleures réponses et avoir un bon classement dans les médias. Le Président indique que les écoles ne trichent pas sur les données communiquées à la CTI, ce qui n'est pas le cas au niveau de la CDEFI.

Il est judicieux de se poser la question de l'intérêt de ces classements par rapport à l'investissement que cela représente.

Le Président du CA acte la mise en place d'un groupe de travail à ce sujet. La présence d'un représentant des étudiants et d'un représentant des entreprises est souhaitée, en plus de celle d'Olivier Mustière. Le Directeur s'engage à cette mise en place dans les jours prochains.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'a été soumise en amont de la séance.

Le prochain CA aura lieu le 2 juillet.

Le Directeur remercie les membres du CA.

Le Président du CA remercie les membres du CA et clôt la séance.

La séance est levée à 16 h 30.
